

## AVIS

RUR.20.033.AV-Nature

---

Demande de dérogation (renouvellement) émanant de l'Université de Gand et Natagora pour le compte de plusieurs scientifiques concernant les opérations à mener sur des salamandres et autres amphibiens (collecte de cadavres, capture temporaire, prélèvement et mise en élevage) dans le cadre de la poursuite de l'étude Bsal (pour *B. salamandrivorans*)

Avis adopté le 7/02/2020

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 28/01/2020  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-RS-01 Sorties 2020 : 1738

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 04/02/2020 (reconvoquée le 07/02/2020)

## AVIS

Réuni ce 7 février 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 4 février 2020), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordé le renouvellement de la dérogation précédemment octroyée, eu égard à l'importance des travaux menés et à la qualité des scientifiques, considérés parmi les plus grands spécialistes de cette problématique au niveau mondial. Il demande en outre que soient prises en compte les conditions de mise en œuvre (notamment en matière de circulation et d'accès aux sites) émises par la Direction DNF de Dinant dans son avis du 22 janvier 2020.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »